

blème complexe. Il présente plus d'une facette. Toutefois, cette Conférence devrait faire appel aux organismes internationaux intéressés, particulièrement l'AIEA, pour s'assurer que cette importante question soit étudiée à fond.

J'ai mentionné quelques aspects du Traité qui devraient être étudiés pendant cette Conférence dans le but de provoquer un appui plus considérable aux objectifs du Traité. Des efforts plus énergiques pour atténuer les tensions qui existent aujourd'hui entre les États en de nombreuses régions du monde serviraient peut-être de la meilleure façon les buts du Traité. L'effort général des pays dans l'amélioration du climat international est primordial pour décourager une plus grande prolifération des armes nucléaires.

De toute évidence, pour ces pays situés dans des régions de luttes constantes, les perspectives de paix et d'une plus grande stabilité régionale sont capitales. L'Article 7 du Traité établit que la création de zones dénucléarisées peut se révéler une contribution efficace à l'équilibre régional et à la non-prolifération. Pour en arriver à de telles dispositions, certains États d'une région pourraient s'entendre pour ratifier le Traité sur la non-prolifération. Les pays dotés d'armes nucléaires pourraient stimuler ces efforts en donnant des garanties spécifiques de sécurité aux parties à de telles entreprises.

Je pourrais ainsi résumer les buts du Canada à cette Conférence: en premier lieu, nous cherchons d'abord à obtenir, de la part des pays dotés d'armes nucléaires, la reconnaissance sans équivoque de l'urgence et de la nécessité de renverser l'élan de la course aux armements nucléaires et la déclaration d'une plus grande détermination dans la réduction de leurs possibilités. En deuxième lieu, nous souhaitons que tous les États non dotés d'armes nucléaires reconnaissent que leurs intérêts en matière de sécurité seront mieux servis en empêchant une plus grande prolifération des pays dotés d'armes nucléaires et qu'ils réaffirment leur détermination de rechercher uniquement l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous voulons, en dernier lieu, faire admettre la nécessité pour tous les pays, spécialement les pays en voie de développement, d'avoir accès à la technologie nucléaire là où elle peut servir leur bien-être social et économique, mais avec la conviction qu'une telle coopération nucléaire ne pourra exister qu'en assurant la sécurité dans le monde.

Madame la Présidente, je suis bien conscient du fait que le Traité sur la non-prolifération ne constitue pas un instrument sans failles et que son application ne comble pas tous nos espoirs. J'ai souligné les dangers croissants de la prolifération nucléaire et l'ur-